

Société anonyme au capital de 48 183 160,08 €
Siège social : Cour de l'Usine, La Mare - 97438 Sainte-Marie
452 038 805 R.C.S. Saint-Denis

**NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES
AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2020**

I - Avenant au contrat liant CBo Territoria et FreeBe sprl**Personnes concernées**

Le conseil d'administration du 3 décembre 2020 a autorisé la conclusion d'une convention réglementée entre la société FreeBe Sprl, dont la gérante Sophie Malarne Lecloux est administrateur de CBo Territoria.

Nature et objet

FreeBe est reconnu pour son expertise dans le domaine du coaching d'entrepreneurs ou d'équipe.

Un avenant au contrat de prestation de services signé le 30/09/2019 a été proposé au Conseil d'administration, pour poursuivre les missions d'accompagnement au changement comme ci-après :

- Coaching d'équipe (comité de direction ou groupes de travail spécifiques)
- Coaching individuel (COO/CEO)
- Workshops/formation

Modalités

Eu égard à l'intérêt social et aux conditions financières dans ce cadre, le Conseil d'administration a autorisé (sans que l'administrateur concerné ne participe au vote et aux délibérations) la conclusion de l'avenant au contrat de prestation de services et a donné délégation au président directeur général pour signer l'avenant au contrat de prestation de services avec Sophie Malarne Lecloux pour un montant d'honoraires au taux journalier de 2 400 € HT.

Le paiement par CBo Territoria de ces honoraires se fera uniquement suite à l'envoi d'un état d'honoraires mensuel par la prestataire reprenant le détail des prestations effectuées. A noter que sur la durée de la convention, les parties ont évalué actuellement la charge totale de travail à 10 jours.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée de 1 an prenant effet au 1^{er} janvier 2021 et s'achevant le 31 décembre 2021.

Le coût global de cette mission (maximum 24 000 €) représente une très faible quotité du résultat annuel de 2019, soit 1,3 % (24 K€ / 1 863 K€).

II – Mandats de commercialisation liant CBo Territoria et Oppidum Patrimonial SAS**Personnes concernées**

Le conseil d'administration du 3 décembre 2020 a autorisé la conclusion de deux conventions réglementées entre la société Oppidum Patrimonial, dont le président Jérôme Goblet est administrateur de CBo Territoria.

Nature et objet

La société Oppidum Patrimonial est reconnue pour son expertise dans le domaine de la commercialisation de programmes neufs en VEFA.

Le service commercial de CBo Territoria a souhaité confier deux nouveaux mandats de commercialisation à Oppidum Patrimonial,

Modalités

Eu égard à l'intérêt social et aux conditions financières prévues dans ce cadre, le Conseil d'administration a autorisé (sans que l'administrateur concerné ne participe au vote et aux délibérations) la conclusion des deux mandats de commercialisation et a donné délégation au président directeur général, avec possibilité de subdélégation, pour signer les deux mandats de commercialisation des opérations suivantes :

- Damiers 2, programme de 29 logements, situé ZAC Marie Caze à St Paul, au taux de 10 % HT du prix de vente TTC-FAI.
- Les Jardins d'Ugo tr.4, programme de 45 logements, situé à St Pierre, au taux de 8 % HT du prix de vente TTC-FAI.

Le paiement par CBo Territoria de ces honoraires se fera uniquement sur présentation de factures.

Ces deux mandats sont conclus sans exclusivité, avec prise d'effet à la signature du mandat (le 7 décembre 2020) et se termineront le 31 décembre 2021.